

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 novembre 2012 N° 242

Benoît HAMON se félicite de la décision rendue aujourd'hui par le Tribunal de commerce du Puy-en-Velay qui autorise les salariés de Fontanille à reprendre leur entreprise en SCOP

Benoît HAMON, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, se félicite de la décision du Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay autorisant la reprise en SCOP par les salariés de l'entreprise textile FONTANILLE, à Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire).

En pleine bataille pour l'emploi menée par le gouvernement, le ministre délégué, en lien avec Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des finances et Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, avait fait en sorte que toutes les garanties soient apportées à ce projet pour en assurer la viabilité économique.

Le Tribunal de Commerce a ainsi apprécié à leur juste mesure les efforts importants consentis par les 46 salariés repreneurs avec l'appui des services de l'Etat et des élus locaux, ainsi que les garanties économiques spécifiques apportés dans ce projet de reprise en coopérative.

Cette expérience positive nourrit les travaux de préparation de la loi sur l'ESS qui permettra le développement du secteur en créant le choc coopératif auquel travaille le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation.

Benoît HAMON s'en entretiendra cet après-midi avec les salariés de l'entreprise.

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON: Anne-Sophie de FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

